

Fiche standardisée pour plan tarifaire Internet mobile

Opérateur	Proximus	Plan tarifaire	Mobile Internet S
Date de dernière mise à jour	12/06/2017	Date de validité	
Appareil terminal	<input type="checkbox"/> GSM <input type="checkbox"/> Smartphone <input checked="" type="checkbox"/> Tablette <input type="checkbox"/> Blackberry <input checked="" type="checkbox"/> Laptop	Activation (€)	0
Abonnement	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Abonnement vocal requis	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Prépayé	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	Option abonnement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
		Option carte prépayée	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Formule avec abonnement

Abonnement mensuel (€/mois)	15	Prix supplémentaire par jour de surf (€)	
Volume inclus (MB)	2048	Prix par MB supplémentaire (€)	0.10
Durée indéterminée	<input checked="" type="checkbox"/>	Durée (mois)	
		Indemnité de résiliation dans les 6 premiers mois	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Tableau d'amortissement pour vente couplée	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Type d'appareil	
Éléments tarifaires récurrents offerts en réduction		Durée	

Recharges

Volume MB				
Prix €				
Durée de validité				

Utilisation à l'étranger

UE = Belgique		Reste du monde	
Unité tarifaire	Prix minimum €	Unité tarifaire	Prix minimum €
		MB	14.52

Caractéristiques techniques

Vitesse download (Mbps)	Vitesse upload (Mbps)
129/225 (4G/4G+)	50/50 (4G/4G+)

Options tarifaires

Dénomination	Volume MB	Prix €

Options supplémentaires

Dénomination	Description	Prix

Avantages

Cette fiche standardisée vise à résumer les principales caractéristiques du plan tarifaire : elle n'est en aucun cas destinée à remplacer le contrat.

Notes explicatives concernant la fiche standardisée pour plan tarifaire Internet mobile

1. Tous les montants financiers sont exprimés en euros (€) ou eurocents (€c) TVA comprise.
2. Plan tarifaire : dénomination complète du plan tarifaire telle qu'apparaissant sur le site Internet de l'opérateur.
3. Date limite de validité : mention de la date éventuelle d'échéance de l'offre commerciale, promotions comprises, au-delà de laquelle, le cas échéant, cette offre est modifiée et sera décrite par une nouvelle fiche standardisée. Il s'agit de la limite de validité des conditions de l'offre décrites dans la fiche pour un nouveau contrat : si un contrat est souscrit au plus tard au moment indiqué, les conditions de la fiche sont en principe d'application pendant le contrat (sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures des caractéristiques du plan tarifaire au cours du contrat). Après la date indiquée d'autres conditions, décrites dans une nouvelle version de la fiche, seront associées à un nouveau contrat conclu.
4. Appareil terminal : l'accès mobile à l'Internet peut s'effectuer au départ de cinq types d'appareils portables : GSM, smartphone, tablette (par exemple iPad), Blackberry, lap-top.
5. Activation : frais uniques d'activation du service.
6. Abonnement / prépayé : cette rubrique permet d'indiquer si cette formule d'accès mobile à l'Internet est disponible moyennant la souscription d'un abonnement et/ou sous forme de recharge prépayée. Dans le cas d'un abonnement, il est indiqué si cet abonnement Internet mobile requiert ou non un autre abonnement mobile habituel (non data) ; dans le cas d'une recharge prépayée pour l'accès mobile à l'Internet, il est indiqué si cette forme de recharge est disponible sous forme d'option sur un autre abonnement et/ou sur une carte prépayée.
7. Conditions contractuelles : si le contrat n'est pas à durée indéterminée, indiquer le nombre initial de mois d'engagement.
8. Tableau d'amortissement pour vente couplée d'appareil terminal : il est indiqué le cas échéant si l'offre inclut la fourniture à prix réduit ou sans surcoût d'un appareil terminal. Dans ce cas, si l'opérateur fournit au client un tableau d'amortissement de cet appareil, indiquant, conformément aux prescriptions légales en vigueur, la valeur résiduelle de cet appareil en cas de résiliation anticipée du contrat.
9. Type d'appareil : l'indication du genre d'appareil offert en vente couplée, par exemple GSM, tablette, etc.
10. Eléments tarifaires récurrents offerts en réduction: dans le cas où certains éléments tarifaires à caractère récurrent (par exemple l'abonnement) font l'objet d'une réduction, les éléments en question et la réduction sont indiqués ainsi que la durée pendant laquelle cette réduction est en vigueur.
11. Vitesses : les vitesses de transfert de données correspondent aux vitesses nominales telles qu'indiquées dans les offres commerciales des opérateurs. Il ne s'agit pas des vitesses réelles applicables au cas d'un client particulier.
12. Options supplémentaires : cette zone est exclusivement destinée à décrire d'éventuelles options qui ne seraient pas conformes à la structure de la zone relative aux options tarifaires.
13. Avantages : cette zone peut servir à décrire d'éventuels avantages supplémentaires qui sont directement liés au produit et qui ne seraient pas conformes à la structure des zones relatives aux frais ou prix, par exemple la gratuité de certains types plus spécifiques d'appels ou de trafic ou encore le prix d'appareils terminaux offerts en vente couplée.